

Professional Career Training USA

Stages en entreprise pour professionnels et jeunes diplômés



Informations générales 2003

1 - Présentation du programme PCT USA	Page 2
2 - Informations pratiques et réglementaires	Page 3
3 - Comment obtenir votre visa J-1	Page 5
4 - Constitution de votre dossier d'inscription	Page 6
5 - Tarifs et prestations	Page 10
6 - Réglementation du programme PCT USA	Page 11
7 - Conditions d'annulation et de remboursement	Page 12

1 - Présentation du programme PCT USA

Qu'est-ce que
PCT USA et
comment
participer?

PCT USA permet aux professionnels et aux jeunes diplômés de plus de 6 mois de l'enseignement supérieur français d'effectuer un stage en entreprise en rapport avec leur formation et leur domaine d'activité.

En effet, pour effectuer un stage aux Etats-Unis, qu'il soit rémunéré ou non et quelle que soit sa durée, les autorités américaines exigent que les stagiaires étrangers soient en possession d'un **VISA J-1** de travail temporaire.

Celui-ci est délivré par le consulat des Etats-Unis sur présentation d'un **CERTIFICAT D'ELIGIBILITE DS-2019** remis par un organisme désigné comme sponsor officiel par le gouvernement américain.

A l'issue de négociations avec le gouvernement américain, CIEE (Council on International Educational Exchange) a été désigné comme sponsor officiel dans le cadre du programme PCT USA.

La notion de "stagiaire" étant peu répandue aux Etats-Unis, tous les participants au programme PCT USA sont placés sous le même régime que tout autre salarié américain. Ils obtiennent le statut de travailleur temporaire.

Qui peut
participer ?

Pour être en mesure de participer au programme PCT USA, vous devez obligatoirement :

- ❶ Avoir 20 ans révolus ;
- ❷ Etre diplômé d'un établissement de l'enseignement supérieur (bac+2 minimum) en France, en Belgique, en Suisse Romande ou au Luxembourg ;
- ❸ Avoir trouvé aux Etats-Unis un stage en rapport direct avec votre domaine d'activité et/ou études ;
- ❹ Avoir un niveau d'anglais suffisant ;
- ❺ Etre capable d'assumer financièrement votre séjour.

Quand
participer et
combien de temps
le stage peut-il
durer?

PCT USA vous autorise à effectuer un stage en entreprise à tout moment de l'année pour une période pouvant aller de 1 à 18 mois, dans l'Etat et la ville de votre choix, chez un seul employeur choisi avant votre départ.

Vous pouvez bénéficier d'un maximum de trois participations au programme PCT USA pour un cumul maximal de 18 mois de stage. Vous devez laisser écouler une période de 90 jours entre deux participations, sauf en cas de prolongation de stage.

Si vous avez participé au programme Internship USA dans le passé, vos mois de stage sous la formule " Internship " sont décomptés sur le cumul de 18 mois.

Une prolongation de stage est une extension du programme PCT USA qui commence le lendemain de la fin de votre stage initial. Vous complétez ainsi votre stage par une période supplémentaire chez le même employeur, pour vous permettre de mener à bien votre projet. Une extension équivaut à une participation, elle doit donc respecter la limite de 18 mois de durée cumulée et de 3 participations maximum.

La législation américaine vous autorise à arriver aux Etats-Unis dans la limite de 10 jours avant la date de début de votre stage. Après votre stage, vous avez le droit de rester sur le territoire américain pendant 30 jours à des fins touristiques. Vous êtes tenu de n'exercer aucune activité à caractère professionnel en dehors des dates de stage précisées sur le DS-2019.

2 – Informations pratiques et réglementaires

Le programme PCT USA est placé à la fois sous le contrôle de la réglementation des visas de séjour temporaire de type J-1 et de dispositions spécifiques directement négociées entre CIEE et l'administration américaine.

La recherche d'un stage

En tant que sponsor officiel des programmes de stage aux Etats-Unis, CIEE vous assiste dans les démarches d'obtention du visa J-1 de travail temporaire mais n'assure pas votre placement chez un employeur aux Etats-Unis.

C'est à vous d'effectuer les démarches de recherche du stage et de négocier la mission et la rémunération directement avec l'employeur américain préalablement à votre inscription.

Utilisez tous les moyens mis à votre disposition et tout d'abord votre tissu de relations comme vos amis ou les membres de votre famille, ou votre employeur actuel en France.

Internet est aujourd'hui le meilleur moyen pour approcher les employeurs américains et trouver un stage. Visitez nos sites **Find a Job Central** – www.findajobusa.org – et **Internship USA Central** – www.internshipusa.org. Vous y trouverez des informations sur la recherche de stage (comment, où chercher, CV etc...), le monde du travail aux USA, l'hébergement, ainsi qu'une liste de différents liens pour vous mettre en rapport avec des employeurs aux Etats-Unis.

Le stage : conditions et restrictions

Le stage doit impérativement représenter une mise en application des connaissances acquises lors de vos études supérieures et/ou formation. De même, il doit vous permettre de perfectionner vos compétences professionnelles. CIEE est tenu d'apprécier le niveau d'adéquation entre le descriptif de la mission de stage et votre situation professionnelle actuelle et/ou diplôme obtenu.

Particularité des stages en hôtellerie-restauration : les tâches dites "opérationnelles" (réception, service, entretien, blanchisserie, etc.) ne doivent pas excéder une durée de 4 mois. Si vous devez néanmoins valider un stage de longue durée, votre employeur doit **impérativement prévoir une rotation entre les différents départements de l'établissement**. Votre employeur doit, en outre, compléter le tableau de rotation joint à ce dossier.

Les changements de stages ne sont pas autorisés, sauf sous certaines conditions exceptionnelles (licenciement économique, non respect des accords de la mission du stage de la part de l'employeur) et uniquement avec l'accord de CIEE.

Vous pouvez travailler dans presque tous les secteurs d'activité. Cependant, le visa qui vous est délivré dans le cadre du programme PCT USA ne vous autorise pas à travailler dans les domaines suivants :

- les activités en contact avec des personnes mineures (au pair, baby-sitting, nanny, moniteur de colonie de vacances, etc.) ;
- les activités en contact avec des patients (hôpitaux, cabinets de médecins généralistes ou spécialistes, pharmacies, maisons de retraite, opticiens, etc.) ;
- les stages en clinique vétérinaire ;
- les stages de personnel enseignant (professeurs, instituteurs, assistants, etc.) ;
- les stages de personnel navigant technique ou commercial à bord d'un avion ;
- les stages de personnel embarqué sur les bateaux navigant en eaux internationales.

Toutes ces activités nécessitent la délivrance de visas particuliers. Des informations sur les différents types de visas sont disponibles sur le site Internet de l'Ambassade des Etats-Unis en France : **www.amb-usa.fr**

Votre rémunération	PCT USA permet d'être rémunéré (ou non) en toute légalité. Votre rémunération doit être négociée directement entre vous et votre employeur avant le départ. Il n'y a pas de limite de salaire. Le visa J-1 est obligatoire dans tous les cas, même si votre stage n'est pas rémunéré.
Votre assurance	En tant que participant au programme PCT USA, vous bénéficiez sur le territoire américain de la couverture des assurances MEGA LIFE. Celles-ci sont valables pendant toute la durée de votre séjour. Ces assurances vous remboursent à hauteur de 1 million de dollars U.S. pour les frais médicaux (consultations, hospitalisations, médicaments), de 5 millions de dollars U.S. pour la responsabilité civile privée, de 1000 dollars U.S. pour la perte ou le vol de bagages. Certains frais ne sont pas couverts par les assurances MEGA LIFE. Il s'agit notamment des accidents de travail qui seront de la responsabilité de votre employeur, de la conduite automobile, de la pratique de sports réputés à risque, des frais de grossesse ou d'accouchement, des soins de chirurgie esthétique ainsi que des frais de traitement induits par une maladie déclarée avant votre départ. Un livret récapitulant l'ensemble des garanties vous sera remis avant votre départ.
Vous êtes accompagné(e) par des membres de votre famille	Vous pouvez être accompagné de votre époux(se) et/ou de vos enfants durant votre séjour aux Etats-Unis. Ceux-ci se verront délivrer un visa J-2 d'accompagnateur. Le statut J-2 ne peut être accordé aux concubins ou détenteurs d'un PACS. CIEE vous fournit les documents leur permettant l'obtention de ce visa auprès du Consulat des Etats-Unis. Les accompagnateurs bénéficient de la même couverture d'assurance que les participants au programme PCT USA.
Votre budget aux Etats-Unis	Dans le cadre du programme PCT USA, les autorités américaines requièrent que vous justifiiez d'un revenu minimum de 750 dollars U.S. par mois. Si votre stage n'est pas rémunéré ou rémunéré moins de 750 dollars U.S par mois, vous devrez pouvoir justifier de vos ressources financières au moment de votre inscription. ATTENTION : le programme PCT USA ne vous autorise à travailler que pour un seul et même employeur : celui qui vous accueille en stage. Tout autre emploi (second stage, petit boulot,...) est illégal sur le territoire américain. Tous vos frais de vie quotidienne (hébergement, nourriture, transports, etc.) devront donc être intégralement couverts par votre rémunération de stage et/ou vos fonds propres. En conséquence, nous vous recommandons d'apporter une attention toute particulière à la budgétisation de votre séjour en gardant à l'esprit que vous ne recevrez votre premier salaire qu'à la fin de votre premier mois de travail. Un budget moyen de 1500 dollars U.S par mois devrait vous permettre de faire face à vos dépenses principales. Vous devrez bien entendu adapter ce budget à votre situation et vos besoins. Par exemple, un budget plus important est à prévoir si vous souhaitez vous rendre à New York ou San Francisco où le niveau des loyers est en moyenne très élevé, à Los Angeles où l'acquisition d'un véhicule est quasiment indispensable, etc.

**L'organisation de
votre voyage:
Internship USA
Central**

Visitez notre site **Internship USA Central** - www.internshipusa.org – pour accéder à une mine d'informations et de conseils très utiles vous permettant d'organiser votre voyage. Vous y trouverez des informations concernant l'environnement de travail aux USA, les systèmes de taxes et de Sécurité Sociale américains, des tuyaux pour la recherche d'un stage, des informations pratiques sur l'hébergement, le transport et les démarches administratives. Des modèles de CV et de lettres de motivation sont à votre disposition, ainsi que des témoignages d'anciens participants au programme Internship USA souhaitant vous faire part de leur expérience américaine.

3 – Comment obtenir votre visa J-1

**Cela se passe en
deux étapes**

❶ Après de CIEE

Vous constituez votre dossier d'inscription (voir rubrique 4) et vous nous l'adrez dans les meilleurs délais. Après vérification et acceptation de votre dossier, nous vous remettons le certificat d'éligibilité DS-2019 ainsi que tous les documents et instructions nécessaires à la constitution du dossier administratif de demande de visa J-1.

Délais : dès réception de votre dossier complet, il faut compter jusqu'à 3 semaines pour obtenir le DS-2019 auprès de nos services.

En cas d'urgence, il est possible d'accélérer le traitement de votre dossier. Dans ce cas, vous devez vous acquitter des frais supplémentaires d'accélération de procédure.

Toutefois, nous ne pouvons garantir l'émission de votre DS-2019 en moins de 10 jours.

❷ Après du Consulat américain

Vous transmettez votre dossier de demande de visa au Consulat des Etats-Unis. Celui-ci vous retournera votre passeport dans lequel figurera votre visa.

Délais : 1 semaine minimum, pouvant aller jusqu'à 6 à 8 semaines si l'Officier consulaire décide qu'un entretien personnel est nécessaire ou si le Department of State américain doit être consulté.

Il n'est pas possible d'accélérer la procédure de délivrance de visa auprès du consulat.

**Limitation de
responsabilités**

CIEE n'est pas responsable des délais de délivrance des visas, lesquels ne concernent que le consulat américain. Il incombe à chaque participant de prévoir un délai suffisant pour déposer sa demande de visa avant la date de départ prévue.

En cas de délivrance trop tardive du visa aucun remboursement ne sera concédé par CIEE.

Le consulat se réserve également le droit d'accepter ou de refuser la délivrance d'un visa. Les refus de visa sont rares. Toutefois, les participants de certaines nationalités ont plus de risques de se voir refuser un visa. (voir ci-après).

En cas de refus du visa, CIEE vous rembourse la totalité des frais d'inscription, moins 10% de frais de dossier.

CIEE n'ayant pas de contacts privilégiés ni aucun moyen de pression sur le consulat, nous ne sommes pas en mesure d'intercéder en votre faveur ou d'accéder à des renseignements concernant l'avancement des dossiers.

NE PRENEZ PAS DE MESURE DEFINITIVE (RESERVATION DU BILLET D'AVION) TANT QUE VOUS N'AVEZ PAS OBTENU LE VISA J-1. LE CAS ECHEANT, VEILLEZ BIEN A CE QUE LE BILLET AUTORISE UN CHANGEMENT DE DATES SI NECESSAIRE.

Les participants étrangers

Les ressortissants étrangers peuvent participer au programme PCT USA. Si vous êtes jeune diplômé issu d'un établissement de l'enseignement supérieur en France, ou si vous travaillez actuellement en France, CIEE peut accepter votre dossier d'inscription et vous délivrer le certificat DS-2019.

Par la suite, vous devrez envoyer votre demande de visa au consulat américain, lequel se réserve le droit d'accepter ou de refuser votre demande.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent sans inconvénient présenter leur demande au consulat américain à Paris.

Nous conseillons vivement aux participants des pays hors de l'Union Européenne de faire leur demande de visa dans leur pays d'origine. Les refus de visa de la part du consulat américain à Paris sont plus nombreux pour les ressortissants hors Union Européenne.

Si vous tenez à présenter votre demande à Paris, vous devrez être en mesure de prouver vos attaches en France. Afin d'augmenter vos chances de réussite auprès du consulat, il est vivement conseillé de présenter une carte de séjour sur le territoire français qui soit valable au moins un mois après la fin de votre période de stage.

Nous vous encourageons également à joindre dans votre dossier de demande de visa tous les documents qui puissent attester de vos attaches en France, par exemple : contrat de location, quittance de loyer, factures, contrat de travail, dernières fiches de paie, inscription dans un établissement scolaire pour la rentrée prochaine, références bancaires, toute autre référence personnelle, billet d'avion de retour en France ou dans votre pays d'origine...

4 – Constitution de votre dossier d'inscription

L'inscription peut se faire en deux temps : **pré-inscription** et **inscription définitive**.

La pré-inscription vous permet de recevoir le *Participant Handbook*, contenant des informations pratiques pour l'organisation de votre voyage, ainsi que le code d'accès à la base de données de stages sur notre site Internet. Vous pourrez ainsi accéder aux coordonnées des entreprises et postuler.

L'inscription définitive vous permet de recevoir le formulaire DS-2019 nécessaire à l'obtention du visa J-1 auprès du Consulat américain.

Vous pouvez aussi nous faire parvenir une **INSCRIPTION GLOBALE** (pré-inscription + inscription définitive simultanément). Veuillez dans ce cas fournir en un seul envoi l'ensemble des pièces requises et le règlement total des frais du programme PCT USA.

Vérifiez au moyen des tableaux ci-dessous que vos dossiers de pré-inscription et d'inscription définitive comportent toutes les pièces nécessaires. Tout dossier incomplet est mis en attente, entraînant des retards dans son traitement.

PRE-INSCRIPTION	INSCRIPTION DEFINITIVE
Fiche de pré-inscription PCT USA Attestation du niveau d'anglais Photocopie de votre diplôme ou attestation de réussite Photocopie du passeport (page état civil) Titre de séjour des participants non-ressortissants de l'Union européenne Règlement des frais de pré-inscription	Fiche d'inscription définitive PCT USA Training Agreement – Participant Section Training Agreement – Employer Section Preuve de ressources Deux lettres de recommandation Copie de votre CV Pour le Visa J-2 d'accompagnant : photocopie du passeport, photocopie du certificat de mariage pour les époux et de l'acte de naissance pour les enfants, règlement des frais de dossier Règlement des frais d'inscription définitive Règlement des frais d'accélération de procédure si vous souhaitez recevoir votre DS-2019 dans un délai inférieur à 3 semaines Règlement des frais d'envoi de votre DS-2019 en courrier express

Les fiches de pré-inscription et d'inscription définitive

A nous faire parvenir, complétées recto verso, la première lors de votre pré-inscription, la deuxième lors de votre inscription définitive. Les fiches d'inscription comportent le résumé de toutes les informations essentielles qui figureront sur le certificat d'éligibilité DS-2019.

Veuillez préciser sur votre fiche d'inscription définitive si vous souhaitez être couvert par notre assurance uniquement pendant vos dates de stage ou bien pendant vos dates de séjour. Veuillez noter que **le montant des frais d'inscription au programme PCT USA est calculé sur la base des dates pendant lesquelles vous souhaitez être assuré.**

Les **dates de stage** déterminent la période exacte pendant laquelle vous avez le droit de travailler. Elles sont notifiées par votre employeur sur le Training Agreement et précisées sur votre certificat DS-2019 et sur votre visa J-1.

Après avoir pris connaissance de la réglementation du programme PCT USA, veuillez dater et signer la déclaration sur l'honneur qui figure au dos de la fiche d'inscription définitive.

L'attestation de niveau d'anglais

Vous devrez avoir un niveau d'anglais suffisant pour faire face à vos premiers pas dans la vie en entreprise aux Etats-Unis. Nous vous demandons donc de nous remettre l'un des documents suivants :

- l'attestation de niveau d'anglais jointe à ce dossier complétée par un professeur d'anglais
- une copie du TOEFL, TOEIC, GMAT ou autre test d'anglais reconnu internationalement,
- un relevé de notes (notes du bac par exemple),
- une preuve d'études effectuées dans un pays anglophone,
- une preuve de séjour longue durée dans un pays anglophone.
(Ex. : la photocopie d'un IAP-66 ou DS-2019 précédent).

La photocopie du diplôme

Joignez la copie de votre diplôme de l'enseignement supérieur ou une attestation de réussite en relation avec le stage que vous allez effectuer.

La photocopie du passeport	Joignez la photocopie de la page d'état civil de votre passeport. Votre passeport devra être valable au minimum un mois après la date de fin de votre séjour aux Etats-Unis. Vous aurez besoin de l'original de votre passeport, une fois votre DS-2019 obtenu, lors de la présentation de votre demande de visa J-1 au Consulat des Etats-Unis. Le visa J-1 pourra ainsi y être apposé.
Le titre de séjour des participants étrangers en France	Si vous êtes ressortissant d'un pays non membre de l'Union européenne et êtes diplômé ou travaillez en France, vous devrez ajouter à votre dossier d'inscription la copie de votre titre de séjour valable sur le territoire français. Veuillez vous reporter à la rubrique "Les participants étrangers" ci-dessus.
Le règlement des frais de pré-inscription	Les frais de pré-inscription s'élèvent à 99.27 EUR non remboursables, à verser par chèque ou par carte Visa. Veuillez joindre le coupon A du formulaire de règlement.
Le Training Agreement	Le Training Agreement est la "fiche d'identité" de votre stage. Il comporte l'ensemble des informations exigées par les autorités américaines en vue de l'obtention du certificat d'éligibilité DS-2019 et du visa J-1 de travail temporaire. Il convient donc de le compléter avec le plus grand soin. Le Training Agreement comporte deux parties : <u>Participant Section</u> : elle doit être complétée par vous-même. Elle comporte notamment vos coordonnées et un descriptif de vos objectifs et motivations. <u>Employer Section</u> : elle doit être complétée par votre maître de stage au sein de l'entreprise américaine. C'est la seule démarche administrative que votre employeur aura à effectuer préalablement à votre venue aux Etats-Unis. Vous ne devez en aucun cas compléter vous-même cette partie. Pour gagner du temps dans la constitution de votre dossier, vous pouvez adresser l'"Employer Section" par fax à votre employeur sous réserve que ce document nous soit remis bien lisible. Votre employeur aux Etats-Unis doit impérativement mentionner les dates précises : MOIS/JOUR/ANNEE de début et de fin de votre stage. Celles-ci seront indispensables pour l'établissement de votre DS-2019 sur lequel elles devront figurer. Une mention imprécise des dates de stage de même qu'un descriptif trop sommaire de votre mission entraîneront systématiquement un retard dans le traitement de votre dossier.
La preuve de ressources	Le gouvernement américain exige que vous justifiiez d'un niveau de ressources d'un minimum de 750 dollars U.S par mois. Si votre stage est rémunéré plus de 750 dollars U.S par mois, la mention de votre salaire par votre employeur sur le Training Agreement suffira. Si votre stage n'est pas rémunéré ou rémunéré moins de 750 dollars U.S par mois, vous devrez faire compléter la fiche de preuve de ressources jointe à ce dossier, par votre banque ou vos parents/tuteurs légaux. Dans tous les cas, n'oubliez pas de signer le document.
Les lettres de recommandation	Si vous êtes professionnel, joignez deux lettres de recommandation de vos employeurs/superviseurs précédents, expliquant en quoi ce stage est en adéquation avec vos projets professionnels. Si vous êtes jeune diplômé et n'avez jamais travaillé, ces lettres pourront être rédigées par un responsable pédagogique.

Le CV	Joignez votre CV ou une lettre décrivant votre parcours et votre formation.
Pour obtenir le visa J-2	Pour tous les accompagnateurs vous devrez joindre une copie de leur passeport valide au moins 30 jours après la fin du séjour. Pour les époux, vous devrez joindre également une copie du certificat de mariage ; pour les enfants, une copie de l'acte de naissance.
Le règlement des frais d'inscription définitive	Prenez soin de calculer le montant des frais d'inscription définitive au programme PCT USA sur la base des dates pendant lesquelles vous souhaitez être assuré : dates de séjour ou dates de stage. Les prix sont calculés de date à date en mois pleins, tout mois entamé étant dû. Par exemple: - un séjour du 10/01/2003 au 10/06/2003 équivaut à des frais pour une durée de 5 mois - un séjour du 10/01/2003 au 11/06/2003 équivaut à des frais pour une durée de 6 mois Tous les frais sont à verser par chèque à l'ordre de CIEE ou par carte bancaire. Veuillez joindre le coupon B du formulaire de règlement.
Le règlement des frais supplémentaires	Frais d'accélération de procédure de 90 EUR à verser par chèque à l'ordre de CIEE ou par carte Visa si vous souhaitez recevoir votre certificat DS-2019 dans un délai inférieur à 3 semaines. Frais d'envoi de votre DS-2019 par courrier express de 18,23 EUR pour des envois en France métropolitaine ou de 32,82 EUR pour des envois à l'étranger et vers les DOM TOM. Veuillez joindre le coupon B du formulaire de règlement.

5 - Tarifs et prestations

Le coût de participation* au programme PCT USA varie en fonction de la durée de votre séjour. Vous avez le choix entre faire :

- soit, une **inscription globale**, en nous faisant parvenir en un seul envoi le règlement total de participation au programme (frais de pré-inscription + frais d'inscription définitive simultanément)
- soit, une pré-inscription dont le montant fixe est de 99.27 EUR non remboursables, et nous faire parvenir ultérieurement votre inscription définitive.

Durée du séjour	Pré-inscription	Inscription Définitive	Inscription Globale
	EUR	EUR	EUR
1 et 2 mois	99.27	485.01	584.28
3 mois	99.27	545.01	644.28
4 mois	99.27	605.01	704.28
5 mois	99.27	665.01	764.28
6 mois	99.27	725.01	824.28
7 mois	99.27	785.01	884.28
8 mois	99.27	845.01	944.28
9 mois	99.27	905.01	1004.28
10 mois	99.27	965.01	1064.28
11 mois	99.27	1025.01	1124.28
12 mois	99.27	1085.01	1184.28
13 mois	99.27	1145.01	1244.28
14 mois	99.27	1205.01	1304.28
15 mois	99.27	1265.01	1364.28
16 mois	99.27	1325.01	1424.28
17 mois	99.27	1385.01	1484.28
18 mois	99.27	1445.01	1544.28
19 mois – tourisme	99.27	1505.01	1604.28

Frais supplémentaires*

	EUR
Frais d'accélération de procédure	90.00
Expédition de votre DS-2019 par courrier express en France métropolitaine et Monaco	18.23
Expédition de votre DS-2019 par courrier express vers les DOM-TOM et l'étranger	32.82
Tarifs d'inscription des époux/enfants en accompagnement sous statut J-2	nous consulter

*Tarif en vigueur au 01/11/2002. Les prix indiqués sont non contractuels et peuvent être soumis à modification sans préavis.

CES PRIX COMPRENNENT	CES PRIX NE COMPRENNENT PAS
• Le certificat d'éligibilité DS-2019, formulaire nécessaire à l'obtention du visa J-1. • Le suivi administratif du dossier • Une assurance • Le soutien de notre siège administratif à Boston pendant toute la durée de votre séjour • L'assistance permanente, en cas de besoin, grâce à notre ligne d'assistance téléphonique d'urgence 24h/24 aux Etats-Unis • Le <i>Participant Handbook</i> comprenant des informations pratiques pour l'organisation de votre voyage (Sécurité Sociale, réglementations, formalités administratives, etc....) • L'accès à notre base de données Internet proposant des centaines d'offres de stages • Une carte téléphonique rechargeable par carte de crédit	• La recherche de stage • Les démarches d'obtention du visa J-1 auprès du Consulat américain ainsi que les frais de visa • Le billet d'avion • L'hébergement • La nourriture • Les frais personnels

6 - Réglementation du programme PCT USA

1. Chaque participant est tenu de prendre connaissance des règles, conditions d'éligibilité et indications du programme PCT USA.
2. Les dispositions du programme PCT USA sont le résultat d'accords passés avec le gouvernement américain et sont assujetties à son approbation et aux modifications que celui-ci estime pertinentes.
3. L'information proposée dans nos supports écrits est correcte à la date de publication mais elle peut être modifiée sans préavis.
4. Les prix du programme PCT USA figurent à titre purement indicatif, non contractuel, et peuvent être soumis à modification. Seuls les prix indiqués lors de l'inscription définitive et figurant par conséquent sur la facture/confirmation d'inscription remise à tout participant lors de son inscription seront fermes et définitifs. Ces prix définitifs font référence pour tous les problèmes de modification ou d'annulation du programme.
5. La mise en œuvre du programme PCT USA suppose l'intervention d'organismes différents, lesquels conserveront en tout état de cause les responsabilités propres à leur activité aux termes des statuts qui les régissent, de leur législation nationale ou des conventions internationales instituant entre autres dispositions, une limitation de responsabilités.
6. Chaque participant est responsable de la véracité et de l'exactitude des informations qu'il fournit à CIEE. Chaque participant est conscient que toute fausse déclaration de sa part peut conduire à une annulation de son programme sans qu'il soit en droit d'obtenir ni remboursement ni compensation.
7. Chaque participant certifie qu'il remplit les conditions requises pour participer au programme PCT USA.
8. CIEE se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription au programme pour un participant qui ne remplirait pas les conditions d'éligibilité. Dans ce cas, CIEE retournera la totalité des frais d'inscription.
9. Chaque participant accepte de se conformer à toutes les règles du programme définies CIEE et les organisations avec lesquelles CIEE coopère.
10. Chaque participant est responsable de la lecture et de la bonne compréhension de tout le matériel informatif fourni par CIEE concernant les questions d'ordre juridique, légal, social, politique, culturel, de santé, de travail ou autres, sur les USA.
11. Chaque participant accepte de respecter la culture, les mœurs, les réglementations et la loi des USA, et sera entièrement responsable en cas d'infraction.
12. Chaque participant comprend que les participations au programme PCT USA sont limitées à un maximum de trois et à une durée cumulée maximale de 18 mois, déduction faite des mois utilisés avec la formule "Internship USA".
13. Chaque participant comprend qu'il doit laisser s'écouler une période de 90 jours entre deux participations à l'un de nos programmes de travail aux USA, sauf en cas de prolongation de stage.
14. Chaque participant s'engage à ne pas travailler sur le territoire américain en dehors des dates autorisées sur le formulaire DS-2019.
15. Chaque participant s'engage à quitter le territoire américain au plus tard 30 jours après la date de fin de son stage.
16. CIEE n'assure pas le placement des participants chez un employeur américain. Il revient aux participants de faire leurs propres recherches de stage. CIEE ne peut être tenu responsable de la conduite ou de l'attitude des employeurs et n'en recommande aucun.
17. Chaque participant s'engage à travailler uniquement chez l'employeur désigné dans le PCT Agreement au moment de son inscription au programme.
18. Chaque participant comprend qu'il n'est pas autorisé ni à chercher ni à exercer un autre stage ou emploi aux Etats-Unis pendant son stage.
19. Chaque participant comprend qu'il n'est pas autorisé à changer d'employeur au cours du programme, sauf sous certaines conditions exceptionnelles (licenciement économique, non respect des accords de la mission du stage de la part de l'employeur) et uniquement avec l'accord de CIEE.
20. Les extensions de stage sont autorisées chez le même employeur et dans la mesure où elles respectent les limites précisées à l'article 12. Une extension doit impérativement débiter le lendemain de la fin du stage initial. Toute demande d'extension parvenant à CIEE au-delà du dernier jour du stage initial ne pourra pas être validée.
21. Dans le cadre du programme PCT USA il est exclu d'exercer toute activité en contact avec les enfants (au pair, moniteur de colonies de vacances), toute activité en contact avec des patients (hôpitaux et milieu médical en général) ainsi que toute activité vous plaçant hors juridiction américaine (membre d'équipage dans des avions ou des bateaux navigant en eaux internationales).
22. Le visa de travail J-1 est délivré par le Consulat des Etats-Unis qui se réserve le droit d'en refuser l'attribution. CIEE ne peut intercéder en faveur du participant. Dans ce cas, CIEE remboursera la totalité des frais d'inscription moins les frais de dossier non remboursables.

23. Chaque participant est responsable de la préparation de son voyage : billet d'avion, hébergement, etc. Il est conseillé de ne pas prendre de mesures définitives tant que le visa n'a pas été délivré.
24. Les dispositions de voyage, achat d'un billet d'avion ou engagements divers que le participant aurait pris n'impliquent en aucun cas un traitement prioritaire de son dossier et n'engagent en rien nos services.
25. Chaque participant est tenu de s'inscrire à la Sécurité Sociale américaine dès son arrivée aux USA.
26. Chaque participant est tenu de remplir et de faire remplir par son employeur les questionnaires d'évaluation de stage qui lui sont remis par CIEE.
27. Les places pour participer au programme PCT USA sont limitées en fonction d'un quota annuel attribué par le gouvernement américain. Les dossiers sont acceptés, puis traités par strict ordre de dépôt.
28. CIEE ne peut garantir le traitement d'un dossier et l'émission du certificat DS-2019 en moins de 10 jours.
29. Chaque participant est tenu de signaler à CIEE au moment de son inscription, tout handicap physique et/ou psychologique, traitement médical ou problème de santé qui pourraient compromettre sa participation au programme ou au bon déroulement de son expérience.
30. L'assurance est obligatoire et comprise dans le prix du programme. Tous les participants sont assurés sur le territoire américain pour toute la durée de leur séjour. Les garanties et leurs plafonds ainsi que le détail des risques non couverts sont décrits dans le livret d'assurance fourni par CIEE avant le départ. Il n'est pas possible de résilier cette assurance.
31. Les participants qui souhaiteraient rester sur le territoire américain à des fins touristiques pendant les 30 jours suivant leur période de stage et qui ne l'auraient pas signalé à CIEE au moment de leur inscription, sont tenus de faire une prolongation de leur assurance.

7 – Conditions d'annulation et de remboursement

La demande d'annulation de participation doit être adressée par courrier à CIEE / Service PCT USA, le cachet de la Poste servant de référence pour le calcul des frais d'annulation.

Le participant doit joindre impérativement à son courrier les trois feuillets du DS-2019 qui lui avaient été délivrés par CIEE. Les remboursements ont lieu dans un délai de deux mois après réception du courrier de demande d'annulation.

L'annulation d'une inscription, quel que soit le motif (maladie, désistement de l'employeur, délai trop long pour l'obtention du visa, etc.) entraînera une procédure de remboursement selon le barème suivant :

- plus de 42 jours avant la date de début de programme * : retenue des frais de pré-inscription
- entre 28 et 42 jours avant la date de début de programme * : 50 % remboursés sur le prix du programme
- entre 14 et 27 jours avant la date de début de programme * : 25 % remboursés sur le prix du programme
- entre 0 et 13 jours avant la date de début de programme * : 10 % remboursés sur le prix du programme
- après la date de début du programme * : aucun remboursement n'est consenti.

* La date de début de programme est la date de début du stage précisée par l'employeur sur le PCT Agreement.

Dans le cas d'une annulation d'inscription suite à un refus du visa par le Consulat américain, CIEE retiendra 10% de frais de dossier sur le prix du programme, indépendamment de la date de début de programme.

Le calcul de la somme remboursée sera effectué sur la base des seuls frais d'inscription au programme. Les frais d'accélération de procédure ou les frais utilisés pour l'envoi de documents en courrier express ne feront l'objet d'aucune mesure de remboursement.

Envoyez votre dossier complet à :
CIEE – PCT USA
112 ter, rue Cardinet - 75017 Paris

Pour connaître l'état d'avancement de votre dossier appelez le : 01.58.57.20.41

LES INFORMATIONS FIGURANT DANS CE GUIDE SONT CORRECTES A LEUR DATE DE PARUTION. TOUT CHANGEMENT PEUT INTERVENIR SANS PREAVIS EN FONCTION DE L'EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION DES PROGRAMMES DE VISAS J-1. VEUILLEZ CONSULTER LA MISE A JOUR DU GUIDE PCT USA, DISPONIBLE EN TELECHARGEMENT SUR NOTRE SITE INTERNET : www.council exchanges-fr.org/contact/download